

DÉPARTEMENT-RÉGION  
DE LA GUADELOUPE

Date de convocation :

Le 5 mars 2024

**Nombre conseillers :**

En exercice : 48

Présents : 31 (dont 19 en visioconférence\*)

Votants : 35 (dont 4 pouvoirs)

▪ Dont pour : 35

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

**Secrétaire de séance :**

Mme Maddly GARGAR

**Délibération n°2024.03.01/527**

**Rectification de la délibération du conseil communautaire du 17 février 2023 relative aux projets de conventions de partenariat entre CAP Excellence, l'Université des Antilles, le Centre de recherche en économie et le droit du développement insulaire (CREDDI), le Centre d'analyse géographique et international (CAGI)**

**Rapporteur***M. Rosan RAUZDUEL*Rapporteur de la commission  
prospectives & stratégies

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 05 AVR. 2024

- publication sur le site internet

ou notification, le : 12 AVR. 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1<sup>ère</sup> séance de l'année**Séance du 13 mars 2024**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 13 mars, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil, au siège (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et en visioconférence, sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

**Etaient présents : 31 conseillers communautaires****Président :** M. Eric JALTON

**Vice-présidents :** M. Georges BREDENT\* (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU\* (6<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL\* (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente)-Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER\* (13<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autres membres du bureau :** Mme Corinne PETRO\*- M. Pierre THICOT\*- Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX\*- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN\*- M. William SURDIN\*- M. Jean-Luc CELIGNY

**Autres conseillers communautaires :** Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS\*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS\*- Mme Johane DAHOMAIS\*-Mme Sandra ENJARIC\*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jacqueline FAVORINUS\*- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE\*- Mme Magaly MARCIN\*- M. Fabert MICHELY- M. Alix NABAJOH\*- M. Rosan RAUZDUEL\*- M. Alain SOREZE-EUGENE- Mme Nadège THEOPHILE\*- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 4**

**Autres conseillères communautaires :** Mme Marie-Andrée MANDIL à M. Alain SOREZE-EUGENE

Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE à M. Fulbert HENRY

En cours de séance :

**Vice-président :** M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président) à M. Fred EUSTACHE**Nombre de conseillers absents excusés : 7**

**Vice-présidents :** Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau :** Mme Tania GALVANI- Mme Lyliane PIQUION**Autre conseiller communautaire :** M. Olivier SERVA

En cours de séance :

**Vice-présidents :** M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA\* (4<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autre conseiller communautaire :** M. Dominique THEOPHILE**Nombre de conseillers absents non excusés : 5**

**Vice-présidents :** M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres conseillers communautaires :** M. Justin DESSOUT- M. Michel MADOM- M. David DAMPIED

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire de CAP Excellence du 14 décembre 2020 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU délibération n°2023.02.01/392 du conseil communautaire du 17 février 2023 relatif aux projets de conventions de partenariat entre la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, l'Université des Antilles, le Centre de recherche en économie et le droit du développement insulaire (CREDDI), le Centre d'analyse géographique et international (CAGI) ;

**Considérant** le rapport du président ;

Par délibération n°2023.02.01/392 du conseil communautaire du 17 février 2023, relatif aux projets de conventions de partenariat entre CAP Excellence, l'Université des Antilles, le Centre de recherche en économie et le droit du développement insulaire (CREDDI) et le Centre d'analyse géopolitique et internationale (CAGI), le conseil avait autorisé le Président à signer les conventions avec l'EPCI.

Il est proposé au conseil de remplacer le CAGI par le LC2S (Laboratoire caraïbéen des sciences sociales) dont le CAGI, représenté par Monsieur Fred RENO, est une des composantes.

Ce sigle LC2S étant celui inscrit sur le document de convention signé entre les deux institutions le 16 novembre 2023, il importe de justifier la modification, puisqu'elle diffère de celle mentionnée dans la délibération du 17 février 2023.

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,**

**ARTICLE 1-** De modifier comme suit l'article 1 de la délibération n°2023.02.01/392 du conseil communautaire du 17 février 2023 :

***ARTICLE 1-** D'autoriser le président à signer la présente convention entre la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, l'Université des Antilles, le Centre de recherche en économie et le droit du développement insulaire (CREDDI) et le laboratoire caribéen de sciences sociales (LC2S).*

**ARTICLE 2-** D'autoriser le président à entamer les démarches et à signer les documents, actes et pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 3 -** Le président, le directeur général des services de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le président de l'Université des Antilles, à Monsieur le directeur du LC2S (Laboratoire caraïbéen des sciences sociales), à Monsieur le directeur du CAGI ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 28 MARS 2024

Le président

La secrétaire de séance

La conseillère communautaire



Eric JALTON

Maddy GARGAR

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 05 AVR. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 12 AVR. 2024
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 12 AVR. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 12 AVR. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le président de l'Université des Antilles, le 12 AVR. 2024
- Délibération transmise au directeur du LC2S, le 12 AVR. 2024
- Délibération transmise au directeur du CAGI, le 12 AVR. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 12 AVR. 2024

